

## LE TAUX DE ROTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE POURSUIT SA HAUSSE AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2015

**Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, pour les établissements de 1 salarié ou plus, le taux de rotation de la main-d'œuvre, moyenne des taux d'entrée et de sortie, s'établit à 16,8 %, en hausse de 0,4 point par rapport au trimestre précédent.**

**Sur un an, il gagne 1,5 point.**

**Le taux d'entrée progresse de 0,5 point pour atteindre 16,9 %, porté à la fois par la hausse du taux d'entrée en CDD (+0,3 point à 14,4 %) et du taux d'entrée en CDI (+0,2 point à 2,5 %).**

**Le taux de sortie gagne 0,4 point, à 16,8 %, sous l'effet de l'augmentation du taux de fin de CDD (+0,3 point).**

**La part des CDD dans les embauches diminue légèrement ce trimestre (-0,6 point). À 85,3 %, elle reste cependant proche du record historique atteint au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (85,9 %).**

**Sur un an, elle progresse de 0,9 point.**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, le taux de rotation, moyenne des taux d'entrée et de sortie, progresse de 0,4 point dans les établissements de 1 salarié ou plus (1). Il s'établit à 16,8 % soit un niveau supérieur de 1,5 point à celui observé un an auparavant (tableau 1 et graphique 1). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, le taux d'entrée augmente de 0,5 point et le taux de sortie de 0,4 point.

### Nouvelle augmentation du taux d'entrée en CDD

Le taux d'entrée, qui rapporte les embauches à l'effectif salarié moyen, augmente pour le deuxième trimestre consécutif dans les établissements de 1 salarié ou plus. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, il s'établit à 16,9 %, en hausse de 0,5 point par rapport au trimestre précédent et de 1,6 point par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Le taux d'entrée croît de façon presque continue depuis le milieu de l'année 2009.

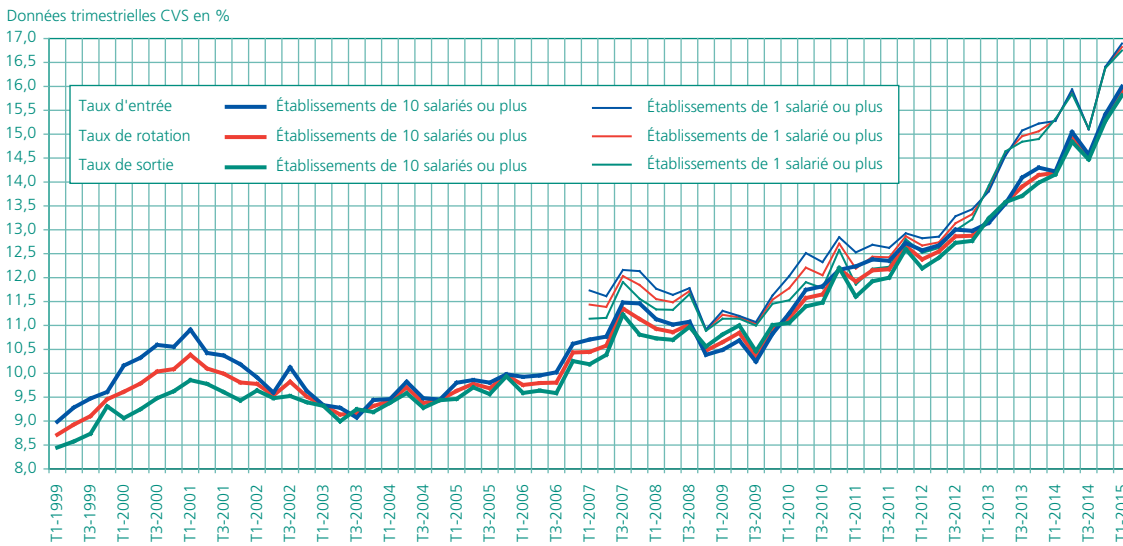
Cette hausse du taux d'entrée global s'explique en partie par celle du taux d'entrée en CDD, qui gagne 0,3 point et atteint 14,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Sur un an, le taux d'entrée en CDD enregistre une hausse de 1,5 point. Il se situe aujourd'hui à un niveau très supérieur à celui observé dans la première moitié des années 2000 (graphique 2).

Le taux d'entrée en CDI augmente également au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (+0,2 point). Malgré cette hausse, il se situe, à 2,5 %, quasiment à son niveau le plus bas depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2007 (date de début de son observation). Sur un an, il progresse légèrement (+0,1 point), (graphique 2).

(1) Depuis la publication portant sur les données du 3<sup>e</sup> trimestre 2014, le champ couvert pour l'analyse des mouvements de main-d'œuvre est celui des établissements de 1 salarié ou plus (encadré 1).

(2) Date à partir de laquelle on dispose des premières observations sur cet indicateur.

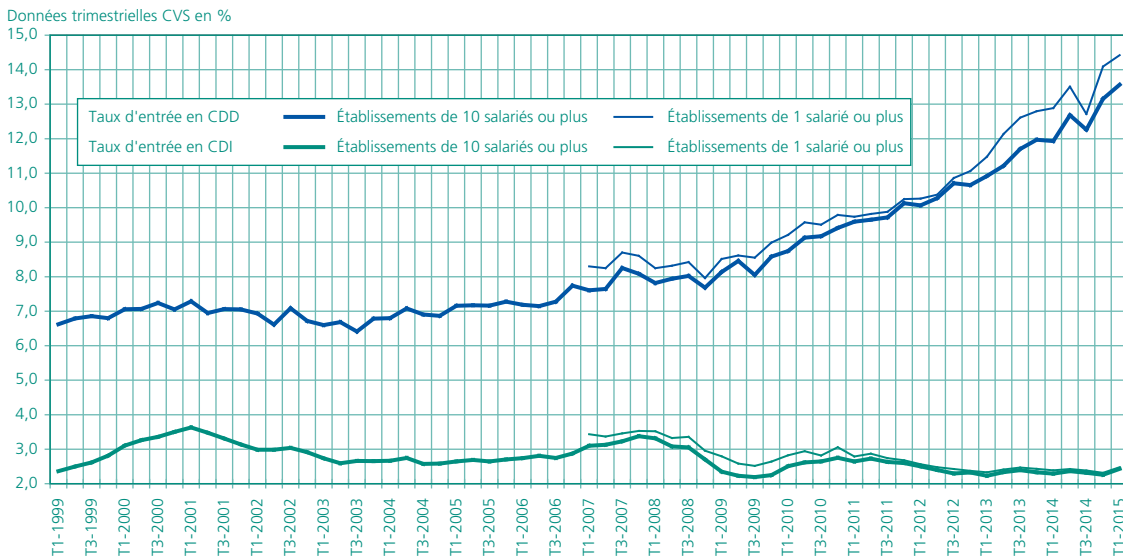
### Graphique 1 • Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 1 salarié ou plus\*



Source : Dares, DMMO-EMMO (données 2015 provisoires).

\* À compter du 3<sup>e</sup> trimestre 2014, la publication est réalisée sur les établissements de 1 salarié ou plus (encadré 1).  
Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agricole) ; France métropolitaine.

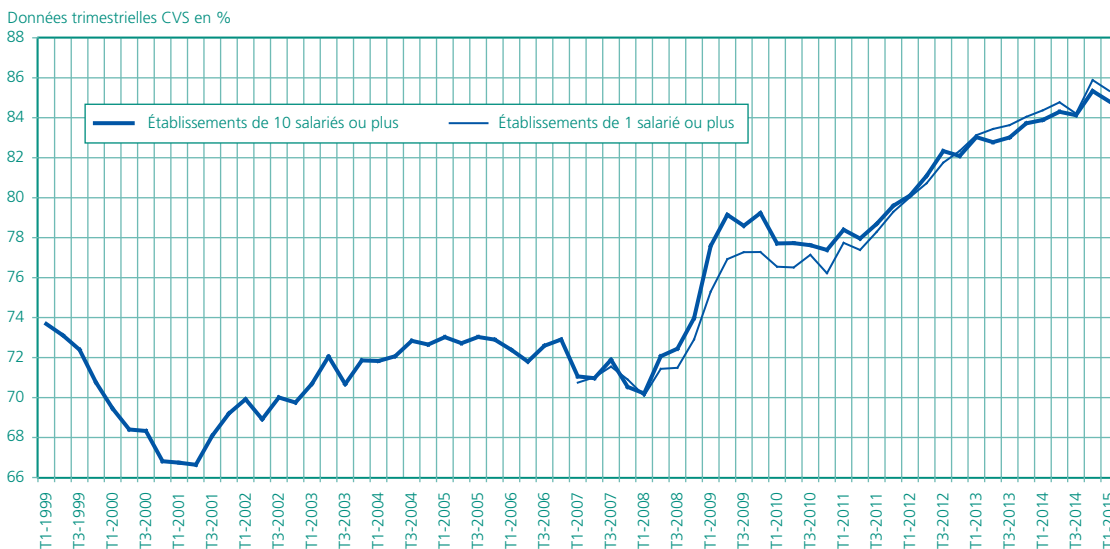
### Graphique 2 • Taux d'entrée en CDD et CDI\*



Source : Dares, DMMO-EMMO (données 2015 provisoires).

\* À compter du 3<sup>e</sup> trimestre 2014, la publication est réalisée sur les établissements de 1 salarié ou plus (encadré 1).  
Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agricole) ; France métropolitaine.

### Graphique 3 • Part des CDD dans les embauches\*



Source : Dares, DMMO-EMMO (données 2015 provisoires).

\* À compter du 3<sup>e</sup> trimestre 2014, la publication est réalisée sur les établissements de 1 salarié ou plus (encadré 1).  
Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agricole) ; France métropolitaine.

La part des CDD dans les embauches s'infléchit (-0,6 point) pour atteindre 85,3 % (graphique 3). Elle reste cependant encore très proche du maximum historique, atteint au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (85,9 %). Sur un an, elle progresse de 0,9 point.

### Baisse du taux de départ à la retraite

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, le taux de sortie global (CDI et CDD) des établissements de 1 salarié ou plus poursuit la hausse entamée au trimestre précédent, passant de 16,4 % à 16,8 %. Sur un an, il progresse de 1,5 point.

Comme pour les entrées, ce sont les mouvements sur les CDD qui portent la hausse du taux de sortie. Le taux de fin de CDD croît en effet de 0,3 point et s'établit à 13,4 % (graphique 4). Cette augmentation contribue très fortement à la reprise du taux de sortie global, en raison du poids des fins de CDD dans l'ensemble des sorties (80 % des cas).

Les démissions représentent le deuxième motif de sortie (avec 8 % des cas). Le taux de démission s'établit à 1,3 %. Il reste relativement stable, à un niveau très proche de son point bas historique. Sur une année, il perd 0,1 point (graphique 4).

Les taux de licenciement économique et autre qu'économique, malgré de très légères hausses au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, sont globalement stables depuis le début de l'année 2011 (respectivement proches de 0,1 % et 0,5 %), (graphique 5). Le taux de fin de période d'essai est de 0,5 %, en très légère hausse par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2014. Le taux de rupture conventionnelle reste stable à 0,4 %.

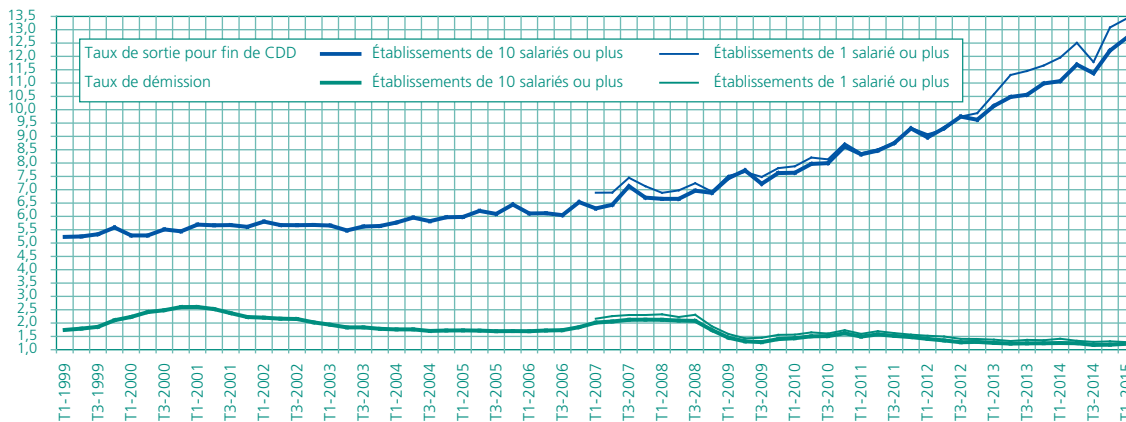
Par rapport au niveau moyen de ces dix dernières années, le taux de licenciement économique, le taux de licenciement autre qu'économique et le taux de démission se situent à des niveaux bas, notamment du fait de l'instauration des ruptures conventionnelles à partir de 2008.

Le taux de sortie pour départ à la retraite poursuit la légère baisse entamée au trimestre précédent. Il se situe légèrement en dessous de 0,3 % (graphique 5). Ces baisses font suite à trois trimestres consécutifs de hausse résultant en partie du redressement progressif de l'âge de départ à la retraite mis en place par la loi du 9 novembre 2010.

Olivier SANZERI (DARES).

Graphique 4 • Taux de sortie pour fin de CDD et pour démission\*

Données trimestrielles CVS en %



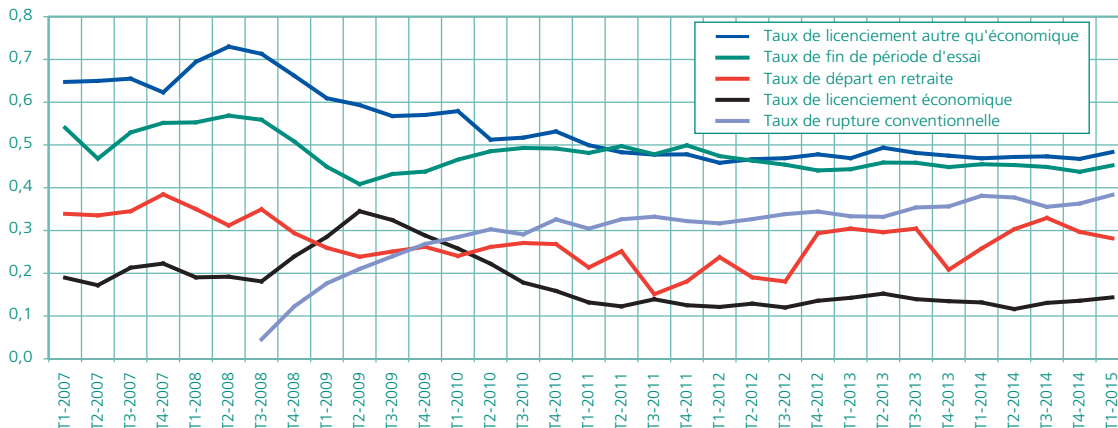
\* À compter du 3<sup>e</sup> trimestre 2014, la publication est réalisée sur les établissements de 1 salarié ou plus (encadré 1).  
Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agricole) ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO (données 2015 provisoires).

Graphique 5 • Taux de sortie par motifs dans les établissements de 1 salarié ou plus

Données trimestrielles CVS en %



Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agricole) ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO (données 2015 provisoires).

Tableau 1 • Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 1 salarié ou plus

Données CVS en %



	Établissements de 1 à 9 salariés			Établissements de 10 à 49 salariés			Établissements de 50 salariés ou plus			Établissements de 1 salarié ou plus		
	2014		2015	2014		2015	2014		2015	2014		2015
	T1	T4	T1	T1	T4	T1	T1	T4	T1	T1	T4	T1
<b>Taux de rotation</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>19,1</b>	<b>20,1</b>	<b>19,9</b>	<b>14,7</b>	<b>15,6</b>	<b>16,3</b>	<b>13,9</b>	<b>15,2</b>	<b>15,7</b>	<b>15,3</b>	<b>16,4</b>	<b>16,8</b>
Industrie.....	8,9	8,2	7,5	4,8	4,7	5,1	3,4	3,4	3,5	4,3	4,2	4,2
Construction.....	7,5	6,7	7,0	5,3	4,4	4,7	3,2	3,0	2,9	5,4	4,7	5,1
Tertiaire.....	22,0	23,4	23,4	18,3	19,7	20,4	18,7	20,4	21,1	19,4	20,9	21,5
<b>Taux d'entrée (*)</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>18,9</b>	<b>19,9</b>	<b>19,9</b>	<b>14,8</b>	<b>15,7</b>	<b>16,5</b>	<b>13,9</b>	<b>15,3</b>	<b>15,7</b>	<b>15,3</b>	<b>16,4</b>	<b>16,9</b>
Industrie.....	8,2	7,5	7,9	4,7	4,7	5,1	3,3	3,4	3,4	4,1	4,1	4,3
Construction.....	7,1	5,8	6,8	5,4	4,2	4,6	3,1	2,7	2,6	5,3	4,3	4,9
Tertiaire.....	21,9	23,4	23,4	18,5	19,8	20,6	18,7	20,6	21,2	19,4	21,0	21,6
<b>Taux d'entrée en CDD</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>16,2</b>	<b>17,4</b>	<b>17,3</b>	<b>12,0</b>	<b>13,1</b>	<b>13,6</b>	<b>11,9</b>	<b>13,2</b>	<b>13,5</b>	<b>12,9</b>	<b>14,1</b>	<b>14,4</b>
Industrie.....	6,2	5,2	5,6	3,0	3,2	3,3	2,3	2,3	2,3	2,9	2,8	2,9
Construction.....	5,0	4,1	4,3	3,3	2,7	2,8	1,4	1,2	1,2	3,3	2,7	2,9
Tertiaire.....	19,0	20,7	20,7	15,4	16,8	17,4	16,3	18,1	18,5	16,7	18,4	18,8
<b>Taux d'entrée en CDI</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>2,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,5</b>
Industrie.....	2,0	2,3	2,3	1,6	1,5	1,8	1,1	1,1	1,1	1,3	1,3	1,4
Construction.....	2,1	1,7	2,5	2,1	1,5	1,8	1,7	1,5	1,3	2,0	1,6	1,9
Tertiaire.....	2,9	2,7	2,7	3,1	3,0	3,2	2,4	2,5	2,7	2,7	2,7	2,8
<b>Part des CDD dans les embauches</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>85,6</b>	<b>87,4</b>	<b>86,7</b>	<b>81,4</b>	<b>83,3</b>	<b>82,7</b>	<b>85,4</b>	<b>86,5</b>	<b>86,1</b>	<b>84,4</b>	<b>85,9</b>	<b>85,3</b>
Industrie.....	76,0	69,3	70,9	64,9	67,8	64,7	68,3	67,4	67,7	69,0	67,8	67,5
Construction.....	70,6	70,8	63,3	61,5	63,4	60,4	45,0	44,3	47,5	62,8	63,3	60,1
Tertiaire.....	86,8	88,6	88,5	83,2	84,8	84,4	87,1	88,1	87,5	85,9	87,3	86,9
<b>Taux de sortie (*)</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>19,3</b>	<b>20,3</b>	<b>19,9</b>	<b>14,6</b>	<b>15,5</b>	<b>16,2</b>	<b>13,9</b>	<b>15,1</b>	<b>15,6</b>	<b>15,3</b>	<b>16,4</b>	<b>16,8</b>
Industrie.....	9,6	8,9	7,0	5,0	4,8	5,0	3,4	3,5	3,5	4,4	4,3	4,2
Construction.....	7,8	7,5	7,1	5,3	4,5	4,8	3,2	3,2	3,3	5,5	5,1	5,3
Tertiaire.....	22,2	23,5	23,4	18,2	19,6	20,2	18,7	20,3	20,9	19,4	20,9	21,3
<b>Taux de fin de CDD</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>15,0</b>	<b>16,1</b>	<b>15,8</b>	<b>10,9</b>	<b>12,0</b>	<b>12,6</b>	<b>11,2</b>	<b>12,3</b>	<b>12,8</b>	<b>12,0</b>	<b>13,1</b>	<b>13,4</b>
Industrie.....	4,9	4,6	4,1	2,4	2,5	2,6	1,8	1,8	1,8	2,2	2,3	2,2
Construction.....	3,7	3,6	3,2	2,4	2,0	2,1	1,0	0,9	0,9	2,4	2,2	2,2
Tertiaire.....	17,9	19,3	19,2	14,1	15,7	16,2	15,5	17,0	17,6	15,7	17,2	17,6
<b>Taux de démission</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>
Industrie.....	1,9	1,9	1,0	0,9	0,8	0,8	0,4	0,4	0,4	0,7	0,6	0,6
Construction.....	2,0	1,3	1,0	1,3	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7	1,4	1,0	0,9
Tertiaire.....	1,9	1,8	1,6	1,9	1,7	1,8	1,3	1,3	1,3	1,6	1,5	1,5
<b>Taux de licenciement économique</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Industrie.....	0,5	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Construction.....	0,3	0,5	0,4	0,1	0,2	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3
Tertiaire.....	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Taux de licenciement autre qu'économique</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>
Industrie.....	0,5	0,4	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Construction.....	0,4	0,5	0,6	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	0,6	0,4	0,5	0,6
Tertiaire.....	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
<b>Taux de rupture conventionnelle</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
Industrie.....	1,0	0,7	0,6	0,3	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2
Construction.....	0,7	0,8	0,9	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,6
Tertiaire.....	0,7	0,7	0,7	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4
<b>Taux de fin de période d'essai</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>
Industrie.....	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2
Construction.....	0,3	0,4	0,7	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4
Tertiaire.....	0,5	0,5	0,5	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5
<b>Taux de départ en retraite</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
Industrie.....	0,2	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Construction.....	0,2	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Tertiaire.....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3

(\*) Les entrées et sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agricole) ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO (données 2015 provisoires).

- [1] Sanzeri O. (2015), « Des entrées et des sorties de main-d'œuvre plus fréquentes au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 », *Dares Indicateurs* n° 038, mai.
- [2] Sanzeri O. (2015), « Recul des taux d'entrée et de sortie dans les mouvements de main-d'œuvre au 3<sup>e</sup> trimestre 2014 », *Dares Indicateurs* n° 011, février.
- [3] Bourieau B, Paraire X, Sanzeri O. (2014), « Les mouvements de main-d'œuvre en 2013. Forte augmentation des entrées en CDD dans le tertiaire », *Dares Analyses* n° 094, décembre.
- [4] Finot J. (2013), « L'intérim en 2012 : fort repli du travail temporaire », *Dares Analyses* n° 049, juillet.
- [5] Minni C. (2013), « Les ruptures conventionnelles de 2008 à 2012 », *Dares Analyses* n° 031, mai.
- [6] Des séries longues sont disponibles sur le site : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/statistiques-78/emploi-82/les-mouvements-de-main-d-oeuvre-272/les-donnees-sur-les-mouvements-de-2268/les-donnees-sur-les-mouvements-de-2633.html>

Encadré 1

## MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes.

- **La déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO)** : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- **L'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO)** : chaque trimestre, la Dares interroge les établissements de 1 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Environ 50 000 établissements sont interrogés selon un sondage stratifié, par zone d'emploi, secteur d'activité et tranche de taille. Jusqu'en 2006, seuls les établissements de 10 à 49 salariés étaient interrogés. Depuis 2007, les établissements de 1 à 9 salariés sont également interrogés.

Le champ porte sur le secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de France métropolitaine. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les résultats s'appuient sur la nomenclature d'activité des établissements en Naf rév. 2.

Le nombre d'intérimaires est renseigné par les établissements en fin de trimestre (les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre au cours du trimestre).

Toutes les données trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS). Les CVS sont révisées chaque trimestre. La prise en compte de répondants retardataires et de corrections supplémentaires apportées à certaines déclarations peut également conduire à une révision des séries trimestrielles antérieures.

Depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2014, la publication est réalisée sur les établissements de 1 salarié ou plus. On dispose en effet désormais de suffisamment de recul sur ce champ élargi pour produire des séries statistiques fiables. Dans la publication, les graphiques comportent les séries longues sur le champ des 10 salariés ou plus, et les nouvelles séries, disponibles depuis 2007 sur le champ des 1 salarié ou plus.

Les **entrées** comprennent les embauches en contrat à durée déterminée et en contrat à durée indéterminée. Les contrats à durée déterminée comprennent les contrats en alternance et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'enquête Emploi de l'Insee.

Les **sorties** comprennent les fins de contrat à durée déterminée, les démissions, les licenciements économiques et pour motif personnel, les départs à la retraite et à la préretraite, les fins de période d'essai, les ruptures conventionnelles et d'autres motifs de sortie (accident, décès, non déclaration,...).

Pour une période donnée, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) de la période et l'effectif moyen sur la période. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi car la prise en compte de la démographie des entreprises est très délicate. Cette différence n'est pas commentée.

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{nombre total d'entrées d'une période}}{\text{nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{nombre total de sorties d'une période}}{\text{nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$$

Le **taux de rotation (ou turn-over)** est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Depuis la publication du 1<sup>er</sup> semestre 2009, les taux d'entrée et de sortie sont calculés hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

$$\text{Taux de rotation} = \frac{\text{taux d'entrée} + \text{taux de sortie}}{2}$$